

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2015

---

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER  
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC24

présenté par  
Mme Bourguignon, rapporteure

-----

**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Après l'article 6, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre II

« Protéger les sportifs de haut niveau »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement introduit un second chapitre au sein du premier titre de la proposition de loi.